



## Atd et creances huissiers

Par **katkot**, le **03/05/2013** à **19:16**

bonjour, je suis au chômage et de mai à juillet inclus le pôle emploi versera la moitié de mes allocations au trésor public suite atd. compte tenu de cette situation fragilisante, j'ai informé les 2 huissiers qui gèrent des créances me concernant que je ne pourrais pas régler mensuellement les sommes que je règle habituellement pendant ces 3 prochains mois, or un des huissiers m'a répondu que malgré l'atd je dois maintenir mes règlements, ou il se verra obligé de reprendre la procédure ! que puis-je faire, que dois-je faire ? merci de votre aide